

**14^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la
Convention de Ramsar sur les zones humides**

**« Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature »
Wuhan, Chine et Genève, Suisse, 5 au 13 novembre 2022**

Ramsar COP14 Rep.7

**Projet de rapport de séance
Jour 5 – Mercredi 9 novembre
(Séance plénière du matin)**

10h15 – 13h05 Séance plénière

Point 18 de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (**suite**)

1. Le **Président** invite les représentants de groupes de contact, ainsi que de tout autre groupe informel, à faire rapport sur les progrès de leurs délibérations relatives aux projets de résolutions.
2. L'**Australie** rend compte des discussions de son groupe de contact sur le projet de résolution sur l'examen du quatrième Plan stratégique et des éléments clés du cinquième Plan stratégique, dans le document COP14 Doc.18.4, ajoutant que le groupe de contact s'est réuni le 7 novembre pour examiner le projet de résolution, et que les travaux sont en cours. Le groupe de contact se réunira immédiatement après la séance plénière. Le délégué mentionne aussi les discussions du groupe informel sur le projet de résolution sur le renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse, dans le document COP14 Doc.18.14, notant qu'un projet de résolution révisé sera soumis pour examen.
3. La Vice-Présidente, s'exprimant au nom de la **Colombie**, fait rapport sur les discussions du groupe de contact traitant le projet de résolution sur les Initiatives régionales Ramsar, dans le document COP14 Doc.18.9. La Colombie note que le groupe de contact a fait des progrès insuffisants. Faisant référence à la longueur du document, la Colombie demande que le Secrétariat rassemble tous les commentaires et amendements soumis par les Parties contractantes afin de faciliter les travaux du groupe de contact. Le **Secrétariat** répond qu'il soumettra un document consolidé au groupe de contact, avec communication séparée au groupe de tout autre commentaire reçu ultérieurement.
4. L'**Afrique du Sud** fait rapport sur les travaux du groupe de contact qui examine le projet de résolution sur la Liste de Ramsar, dans les documents COP14 Doc.18.16 et COP14 Doc.18.16 Rev.1, notant des débats fructueux sur les possibilités de retirer, de différer le projet de résolution ou de le discuter plus avant. L'Afrique du Sud note qu'il faudra un temps supplémentaire pour préparer une version révisée intégrant les commentaires et les amendements proposés. L'**Algérie**, en tant qu'auteur du projet de résolution et de sa révision, souligne qu'un malentendu sur l'intention et la motivation du projet de résolution a été résolu par des discussions informelles et forme le vœu que le consensus puisse être trouvé.

18.5 Projet de liste de résolutions effectivement caduques

et

18.6 Projet de résolution sur les possibilités de poursuivre l'examen de toutes les résolutions et décisions précédentes

5. Le **Président** attire l'attention sur les discussions relatives à ces deux points de l'ordre du jour qui ont eu lieu durant la précédente séance plénière, ainsi que sur les commentaires fournis par le Secrétariat et décrit brièvement les options présentées à la Conférence. Notant qu'il n'y a pas d'autres commentaires, il invite le Secrétariat à réviser ce projet de résolution en intégrant les commentaires reçus, pour discussion lors d'une séance plénière ultérieure.

18.21 Projet de résolution sur les estimations des populations d'oiseaux d'eau pour soutenir les inscriptions de Sites Ramsar nouveaux et existants selon le Critère 6 de Ramsar - utilisation de nouvelles estimations

6. L'**Australie** présente le projet de résolution qui figure dans le document COP14 Doc.18.21, soulignant la nécessité de disposer d'estimations à jour sur les populations d'oiseaux d'eau pour soutenir l'inscription de zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar) au titre du Critère Ramsar 6. L'Australie attire l'attention sur la demande adressée au Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) d'élaborer une proposition technique pour permettre de trouver des ressources et de mettre en œuvre de futures estimations de populations d'oiseaux d'eau, à présenter à la 63^e Réunion du Comité permanent, en 2023.
7. Ce projet de résolution recueille un soutien général de la part des Parties suivantes : **Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Finlande, au nom des États membres de l'Union européenne (UE) avec des réserves de la Suède, Gambie, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Japon, Madagascar, au nom de la région Afrique, Mexique, Norvège, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Suède, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe**, avec des amendements proposés.
8. Le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** se déclare prêt à financer ce travail par une contribution volontaire, sur la base de l'évaluation des coûts par le Secrétariat, à hauteur de 5000 CHF.
9. La **Colombie**, la **Guinée-Bissau**, **Madagascar**, les **Philippines**, le **Rwanda**, la **Sierra Leone**, le **Togo** et la **Tunisie** attirent l'attention sur la nécessité d'augmenter le financement et le renforcement des capacités, de partager les connaissances et de transférer la technologie en appui à l'exécution de ces travaux. L'**Indonésie**, le **Japon**, le **Mexique** et la **Zambie** expriment leur appui aux travaux futurs du GEST sur la proposition technique. Différentes autres sources d'estimations de populations d'oiseaux d'eau sont signalées par l'**Équateur**, le **Mexique**, la **Norvège** et la **Suède**. La **Gambie** et le **Sénégal** soulignent la nécessité d'adapter les méthodes actuelles de recensement afin de mieux inclure les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs dans les estimations de populations d'oiseaux d'eau.
10. La **Norvège** propose que Wetlands International coordonne ces activités, le cas échéant, et en consultation pleine et entière avec les Parties contractantes, pour faciliter la mise à jour du Portail sur les populations d'oiseaux d'eau afin de mettre des informations opportunes à la disposition des Parties.

11. **Wetlands International, au nom des Organisations internationales partenaires (OIP)**, exprime son appui aux amendements proposés par les Parties contractantes, soulignant, en outre, l'importance du Portail sur les populations d'oiseaux d'eau en tant que répertoire clé des estimations les plus actualisées sur les populations d'oiseaux d'eau. Répondant à la suggestion de la Norvège, l'Organisation se déclare prête à assumer le rôle de coordination proposé.
12. Notant l'appui important pour ce projet de résolution, avec des amendements mineurs, ainsi que les commentaires de l'**Australie**, à savoir qu'elle est disponible pour aider le Secrétariat et qu'elle accueille favorablement les discussions informelles, le **Président** invite le Secrétariat à soumettre une version révisée à une séance plénière ultérieure.

18.20 Projet de résolution sur la protection, la gestion et la restauration des zones humides en tant [que solutions fondées sur la nature] [qu'approches fondées sur les écosystèmes] pour faire face à la crise climatique

13. L'**Espagne** présente le projet de résolution contenu dans le document COP14 Doc.18.20, notant que la proposition a été préparée conjointement par les 27 Parties contractantes qui sont membres de l'Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet). L'Espagne souligne l'importance critique de renforcer l'adaptation aux changements climatiques par la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides, pour conserver la biodiversité et maintenir les services écosystémiques cruciaux que fournissent les zones humides.
14. L'**Autriche**, le **Bangladesh**, la **Bolivie**, le **Botswana**, au nom de la région **Afrique**, le **Cambodge**, le **Canada**, le **Chili**, la **Chine**, la **Colombie**, le **Costa Rica**, l'**Équateur**, les **États-Unis d'Amérique**, la **Gambie**, la **Guinée équatoriale**, l'**Inde**, l'**Indonésie**, l'**Iran**, le **Mexique**, la **Norvège**, la **Nouvelle-Zélande**, le **Paraguay**, les **Philippines**, la **République de Corée**, la **République dominicaine**, la **République du Congo**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, le **Sénégal**, la **Slovénie**, au nom des **États membres de l'Union européenne**, la **Suisse**, la **Thaïlande**, la **Türkiye**, l'**Uruguay**, le **Venezuela**, la **Zambie** et le **Zimbabwe** se félicitent du projet de résolution, et prennent note du rôle des zones humides dans la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les Parties expriment leur préférence pour l'utilisation de diverses terminologies : solutions fondées sur la nature, approches écosystémiques et leurs itérations.
15. L'**Argentine**, le **Bangladesh**, le **Brésil**, le **Canada**, la **Colombie**, le **Costa Rica**, les **États-Unis d'Amérique**, l'**Indonésie**, le **Mexique**, la **Nouvelle-Zélande**, le **Paraguay**, les **Philippines**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, la **Slovénie**, au nom des **États membres de l'Union européenne** et la **Suisse** proposent des amendements au texte.
16. L'**Argentine**, le **Botswana** au nom de la région **Afrique**, le **Brésil**, le **Cambodge**, le **Canada**, le **Chili**, la **Colombie**, le **Costa Rica**, les **États-Unis d'Amérique**, la **Gambie**, la **Nouvelle-Zélande**, les **Philippines**, la **République dominicaine** et le **Venezuela** suggèrent d'élargir la portée du projet de résolution au niveau mondial, plutôt que de le limiter à la région de la Méditerranée. Pour ce faire, le Brésil demande la suppression des annexes du projet de résolution, compte tenu de leur caractère normatif.
17. Le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** et la **Slovénie** au nom des **États membres de l'Union européenne** suggèrent de préciser dans le projet de résolution que le terme « solutions fondées sur la nature » ne se substitue pas à la nécessité de réduire

rapidement et durablement les émissions de gaz à effet de serre, et que ces solutions sont susceptibles de participer aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** note en outre que les solutions fondées sur la nature doivent être adaptées au contexte local, conformément aux spécificités locales, nationales et régionales, en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

18. La **Suisse** suggère de publier une page sur le site web de la Convention pour rassembler et présenter des exemples de solutions fondées sur la nature, permettant aux Parties contractantes de partager les meilleures pratiques et les encourageant à le faire.
19. **Wetlands International, au nom des OIP**, exprime son appui à ce projet de résolution, en fournissant des suggestions qui seront soumises au Secrétariat, et ajoute qu'il se réjouit de collaborer avec les Parties contractantes pour soutenir la mise en œuvre.
20. Le **Président** note un appui général pour le projet de résolution, tenant compte des changements importants qui sont proposés, et invite le Secrétariat à élaborer, en coordination informelle avec les Parties contractantes, une version révisée du projet de résolution qui sera présentée lors d'une séance plénière ultérieure.

Point 18 de l'ordre du jour :

21. Le **Président** note que le Bureau de la Conférence a proposé que le projet de résolution sur l'urgence environnementale en Ukraine, qui figure dans le document COP14 Doc.18.24, soit examiné sous le premier point de l'ordre du jour en séance plénière, le 10 novembre au matin.
22. Le **Président** lève la séance à 13h05.